



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 40042

Numéro SIREN : 305 273 773

Nom ou dénomination : AAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2017 sous le numéro de dépôt 12274

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
Le 09 OCT. 2017

AAS
Société par actions simplifiée au capital de 400.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle de Saumur
49400 CHACÉ
305 273 773 - RCS ANGERS

76 B 10042
B12274

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin,
A dix sept heures,

Au siège social,

- La Société **GROUPE PVR**
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000.000 €
Dont le siège social est situé 86 rue Tabuteau - 78530 BUC
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 254 379 - RCS
VERSAILLES
Représentée par **Monsieur Patrick VASSEUR**, ès-qualité de Gérant,

Associée unique de la Société AAS, sus-désignée,

En présence de **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé.

Monsieur Christian BOUTILLAT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre remise en mains propres en date du 14 juin 2017, est absent et excusé.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis par **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé.
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé a été établi par **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président,
- rectification d'une erreur matérielle constatée aux termes de la deuxième décision du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 29 juin 2016,

PV

- affectation du résultat de l'exercice,
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 101.084 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé au Président.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion, décide de rectifier l'erreur matérielle constatée aux termes de la deuxième décision du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 29 juin 2016, concernant l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2015.

Elle décide, en conséquence, de rectifier le paragraphe de ladite décision relatif à l'affectation du résultat, lequel se substituera à l'ancien comme suit :

« L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 153.389 € en totalité au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi créditeur à due concurrence ».

Le reste de la deuxième décision du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 29 juin 2016 demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 101.084 € de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice 101.084 €

- Affectation à hauteur de 101.084 € au compte « Autres Réserves » qui sera ainsi porté de 719.151 € à 820.235 € 101.084 €

- Distribution de dividendes

pour un montant total de	150.000 €	150.000 €
prélevé sur le poste « Autres Réserves »		
qui sera ainsi porté de 820.235 € à 670.235 €		



Le dividende unitaire brut distribué s'élèvera à 6 €.

L'associée unique, personne morale, percevra un dividende unitaire de 6 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 juin 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

QUATRIEME DECISION

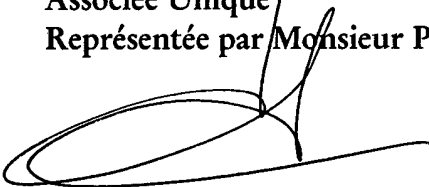
L'associée unique prend acte, conformément à la loi, des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associée unique en annexe du présent procès-verbal.

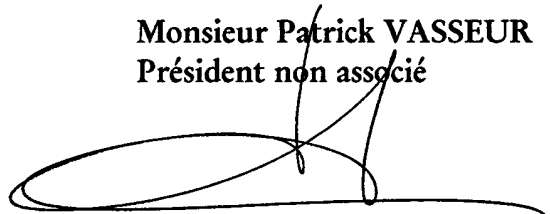
XXXX

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

Société GROUPE PVR
Associée Unique
Représentée par Monsieur Patrick VASSEUR



Monsieur Patrick VASSEUR
Président non associé



AAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 400.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle de Saumur
49400 CHACÉ
305 273 773 – RCS ANGERS

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA PRESIDENCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

Monsieur Patrick VASSEUR, Président de la Société AAS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par la Société GROUPE PVR, associée unique, représentée par Monsieur Patrick VASSEUR, ès-qualité de Gérant, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

• **SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par une légère baisse de notre chiffre d'affaires.

En effet, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 3.241.084 € contre 3.551.055 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation a également diminué puisqu'il s'élève à 3.284.315 € contre 3.639.739 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont, elles aussi, diminué et se sont élevées globalement à 3.113.506 € contre 3.446.954 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire mais en baisse puisqu'il ressort à 170.809 € contre 192.784 € au titre de l'exercice précédent.

En définitive, après prise en compte des résultats financier (1.741 €) et exceptionnel (40.066 €), nous clôturons cet exercice par un bénéfice net comptable de 101.084 € contre 153.389 € au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1.513.919 €.

L'activité de notre société est retranscrite dans le tableau relatif aux soldes intermédiaires de gestion.

P ✓

Dossier de Gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2016	%	31/12/2015	%
Ventes de marchandises	22 595	100,00	15 786	100,00
Achats de marchandises	12 911	57,14	83	0,53
Variation stocks de marchandises	-3 018	-13,36	1 754	11,11
Marge commerciale	12 702	56,22	13 949	88,36
Ventes de produits finis et travaux	3 207 734	98,60	3 507 386	100,22
Ventes de services	10 756	0,33	27 884	0,80
Production stockée	34 808	1,07	-35 717	-1,02
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	3 253 298	100,00	3 499 553	100,00
Achats matières et consommables	445 571	13,70	591 744	16,91
Variation stocks de matières	84		31 340	0,90
Sous-Traitance	422 087	12,97	421 562	12,05
Marge de production	2 385 556	73,33	2 454 907	70,15
ACTIVITE	3 275 893	100,00	3 515 339	100,00
MARGE GLOBALE	2 398 258	73,21	2 468 856	70,23
Autres achats et charges externes	651 980	19,90	702 015	19,97
VALEUR AJOUTEE	1 746 278	53,31	1 766 841	50,26
Subventions d'exploitation	10 000	0,31	16 000	0,46
Impôts & taxes	58 169	1,78	60 729	1,73
Salaires	1 142 229	34,87	1 226 115	34,88
Charges sur salaires	351 482	10,73	383 413	10,91
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	204 398	6,24	112 584	3,20
Autres produits , Reprise amortissements	-1 577	-0,05	108 400	3,08
Autres Charges	7		110	
Dotations amortissements et provisions	32 005	0,98	28 089	0,80
RESULTAT D'EXPLOITATION	170 809	5,21	192 785	5,48
Opérations en commun				
Produits financiers	8		3	
Charges financières	1 749	0,05	2 346	0,07
Résultat financier	-1 741	-0,05	-2 343	-0,07
RESULTAT COURANT	169 068	5,16	190 442	5,42
Produits exceptionnels	145		210	0,01
Charges exceptionnelles	40 211	1,23	9 131	0,26
Résultat exceptionnel	-40 066	-1,22	-8 921	-0,25
Impôts sur les bénéfices et participation	27 918	0,85	28 132	0,80
RESULTAT NET	101 084	3,09	153 389	4,36



- **ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES**

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous devons établir une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de notre société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Le bilan et l'annexe légale qui sont présentés donnent toutes les informations utiles sur la situation financière et l'état d'endettement de la Société.

- **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital, telle que définie par ledit article, était nulle au 31 décembre 2016.

- **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016.

- **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est intervenu entre la clôture de l'exercice au 31 décembre 2016 et la date du présent rapport.

- **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nos principaux objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 sont de poursuivre le développement de notre activité tout en maîtrisant les charges d'exploitation.

Tous nos efforts visent à réaliser ces objectifs.

- **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La loi nous impose de faire état des activités en matière de recherche et développement : pour la bonne règle, nous vous indiquons que nous n'avons procédé à aucune activité de ce type.

PV

- **FILIALES - PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES**

Notre Société ne possède aucune filiale, ne détient aucune participation et ne contrôle aucune Société au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

- **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Nous vous précisons tout d'abord que dans les comptes qui vous sont présentés, il a été choisi la méthode prospective et il a été fait application des modifications du règlement CRC 99-03 et CRC 2202-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les changements de méthodes liés à ces options comptables vous sont exposés dans l'annexe des comptes annuels.

- **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016		EXERCICE CLOS LE 31/12/2015	
Dettes fournisseurs : 736.902,84 €		Dettes fournisseurs : 511.293,13 €	
M + 1	530.474,91 €	M + 1	204.517,20 €
M + 2	114.238,93 €	M + 2	178.952,60 €
M + 3	92.189,00 €	M + 3	127.823,33 €
Au-delà		Au-delà	

- **RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE CONSTATEE AUX TERMES DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2016**

Nous vous demandons de bien vouloir rectifier l'erreur matérielle constatée aux termes de la deuxième décision du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 29 juin 2016, concernant l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2015 en décidant l'affectation au poste « Report à nouveau » au lieu et place du poste « Autres Réserves ».

- **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 101.084 €. 

Ledit bénéfice pourrait être affecté de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice 101.084 €
- Affectation à hauteur de 101.084 € au compte « Autres Réserves » qui serait ainsi porté de 719.151 € à 820.235 € 101.084 €
- Distribution de dividendes pour un montant total de 150.000 € 150.000 €
prélevé sur le poste « Autres Réserves »
qui serait ainsi porté de 820.235 € à 670.235 €

Le dividende unitaire brut distribué s'élèverait à 6 €.

L'associée unique, personne morale, percevrait un dividende unitaire de 6 €.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement le 30 juin 2017.

En outre, il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, la somme distribuée à titre de dividendes, soit 150.000 € n'est pas éligible à la réfaction mentionnée audit article ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

- **DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

- **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

- **SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT**

Nous vous rappelons que Monsieur Patrick VASSEUR, Président non associé de la Société a été nommé par décision de l'associée unique en date du 9 avril 2015 pour une durée illimitée à compter du même jour.

- **SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les mandats de Monsieur Christian BOUTILLAT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jacques PARAMELLE, Commissaire aux Comptes suppléant, viendront à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à tenir dans l'année 2018.



- **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

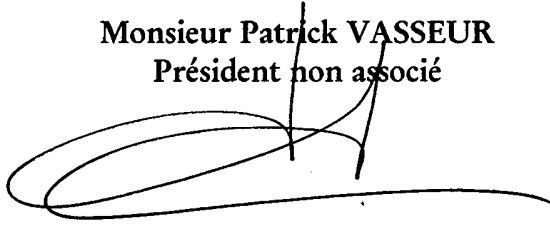
Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il est rappelé les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Monsieur Patrick VASSEUR
Président non associé

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line extending to the right.



BOUTILLAT Christian

Expert Comptable – Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
SIRET : 378 390 397 00024

5, rue Jules Raimu
31 200 TOULOUSE
Tél. 05.32.26.27.28
E-mail : c.boutillat@accenteam.fr

A.A.S.

S.A.S. au capital de 400 000 €

SIREN : 305 273 773

Z.I. DE SAUMUR

49400 CHACE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2016

A.A.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : Z.I. DE SAUMUR - 49 400 CHACE

R.C.S. ANGERS : 305 273 773

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2016

Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Siège social : 5, rue Jules Raimu – 31 200 Toulouse

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Première partie : Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Deuxième partie : Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Troisième partie : Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les comptes adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Toulouse, le 15 juin 2017



Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Bilan



		Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	123 376	121 084	2 292	5 343
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	39 646	22 608	17 038	23 265
Installations techniques, matériel et outillage	2 037 047	2 006 661	30 386	35 666
Autres immobilisations corporelles	372 782	368 427	4 355	293
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				160
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 591		14 591	14 591
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 587 443	2 518 780	68 663	79 319
Stocks				
Matières premières et autres approv.	277 568	34 232	243 336	246 814
En cours de production de biens	318 297		318 297	371 470
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	721 557	95 698	625 859	537 878
Marchandises	4 854		4 854	1 836
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 056 205	4 854	1 051 352	662 914
Fournisseurs débiteurs	48 363		48 363	17
Personnel	5 051		5 051	5 051
Etat, Impôts sur les bénéfices	62 095		62 095	35 219
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	52 018		52 018	33 112
Autres créances	1 572		1 572	51 315
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				375
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	168 808		168 808	300 606
Charges constatées d'avance	70 657		70 657	62 517
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 787 046	134 784	2 652 262	2 309 124
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 374 489	2 653 564	2 720 925	2 388 443

Bilan



	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	100 295	100 295
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 000	40 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	719 151	719 151
Report à nouveau	153 389	
Résultat de l'exercice	101 084	153 389
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 513 920	1 412 835
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		5 381
Découverts et concours bancaires	1 113	581
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 113	5 962
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 271	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	805 024	540 293
Personnel	105 991	115 022
Organismes sociaux	117 578	167 726
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	43 643	15 565
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	26 598	32 195
Dettes fiscales et sociales	293 809	330 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 789	98 844
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 207 006	975 607
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 720 925	2 388 443

Compte de résultat



	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	22 595	15 786
Production vendue	3 218 490	3 535 270
Production stockée	34 808	-35 717
Subventions d'exploitation	10 000	16 000
Autres produits	-1 577	108 400
Total	3 284 316	3 639 739
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	12 911	83
Variation de stock (m/ses)	-3 018	1 754
Achats de m.p & aut.approv.	445 571	591 744
Variation de stock (m.p.)	84	31 340
Autres achats & charges externes	1 074 067	1 123 577
Total	1 529 614	1 748 498
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	58 169	60 729
Salaires et Traitements	1 142 229	1 226 115
Charges sociales	351 482	383 413
Amortissements et provisions	32 005	28 089
Autres charges	7	110
Total	1 583 892	1 698 457
RESULTAT D'EXPLOITATION	170 809	192 785
Produits financiers	8	3
Charges financières	1 749	2 346
Résultat financier	-1 741	-2 343
RESULTAT COURANT	169 068	190 442
Produits exceptionnels	145	210
Charges exceptionnelles	40 211	9 131
Résultat exceptionnel	-40 066	-8 921
Impôts sur les bénéfices	27 918	28 132
RESULTAT DE L'EXERCICE	101 084	153 389

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 2 720 925 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 101 084 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.



Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le montant des droits évalués au 31 décembre 2016 s'élève à 300.990€

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 54 893 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations



	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	123 376			123 376
Immobilisations incorporelles	123 376			123 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	39 646			39 646
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 025 627	11 420		2 037 047
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	15 702			15 702
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	351 483	6 695	1 098	357 080
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 432 458	18 115	1 098	2 449 476
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	160		160	
- Prêts et autres immobilisations financières	14 591			14 591
Immobilisations financières	14 751		160	14 591
ACTIF IMMOBILISE	2 570 586	18 115	1 258	2 587 443

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :



	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 115		18 115
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 115		18 115
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 098	160	1 258
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 098	160	1 258

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	118 033	3 051		121 084
Immobilisations incorporelles	118 033	3 051		121 084
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	16 381	6 227		22 608
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 989 962	16 699		2 006 661
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	15 702			15 702
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	351 190	2 633	1 098	352 725
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 373 234	25 559	1 098	2 397 696
ACTIF IMMOBILISE	2 491 267	28 611	1 098	2 518 780

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances



Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 310 554 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 591		14 591
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 056 205	1 056 205	
Autres	169 100	169 100	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	70 657	70 657	
Total	1 310 554	1 295 963	14 591
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	59 400
Etat - produits à recevoir	953
Total	60 353

Notes sur le bilan**Dépréciation des actifs****Dépréciation des stocks**

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 129 930 EURO.

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 400 000,00 EURO décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 EURO.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 207 006 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 113	1 113		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	805 024	805 024		
Dettes fiscales et sociales	293 809	293 809		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	107 060	107 060		
Produits constatés d'avance				
Total	1 207 006	1 207 006		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 381			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer



	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 253
INTERET COURU A PAYER	1 113
Dettes provis. pr congés à payer	100 940
Charges sociales s/congés à payer	47 442
TAXE D APPRENTISSAGE	7 454
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	13 154
TAXE DE CONSTRUCTION	4 933
TAXE CETIM	1 057
Clients - RRR à accorder	34 264
Divers - charges à payer	2 487
Total	230 097

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	31 888		
Frais financiers d avance	38 769		
Total	70 657		

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

